

Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR1112002 « Bassée et plaines adjacentes »

Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR1100798 « La Bassée »



Les chiffres :



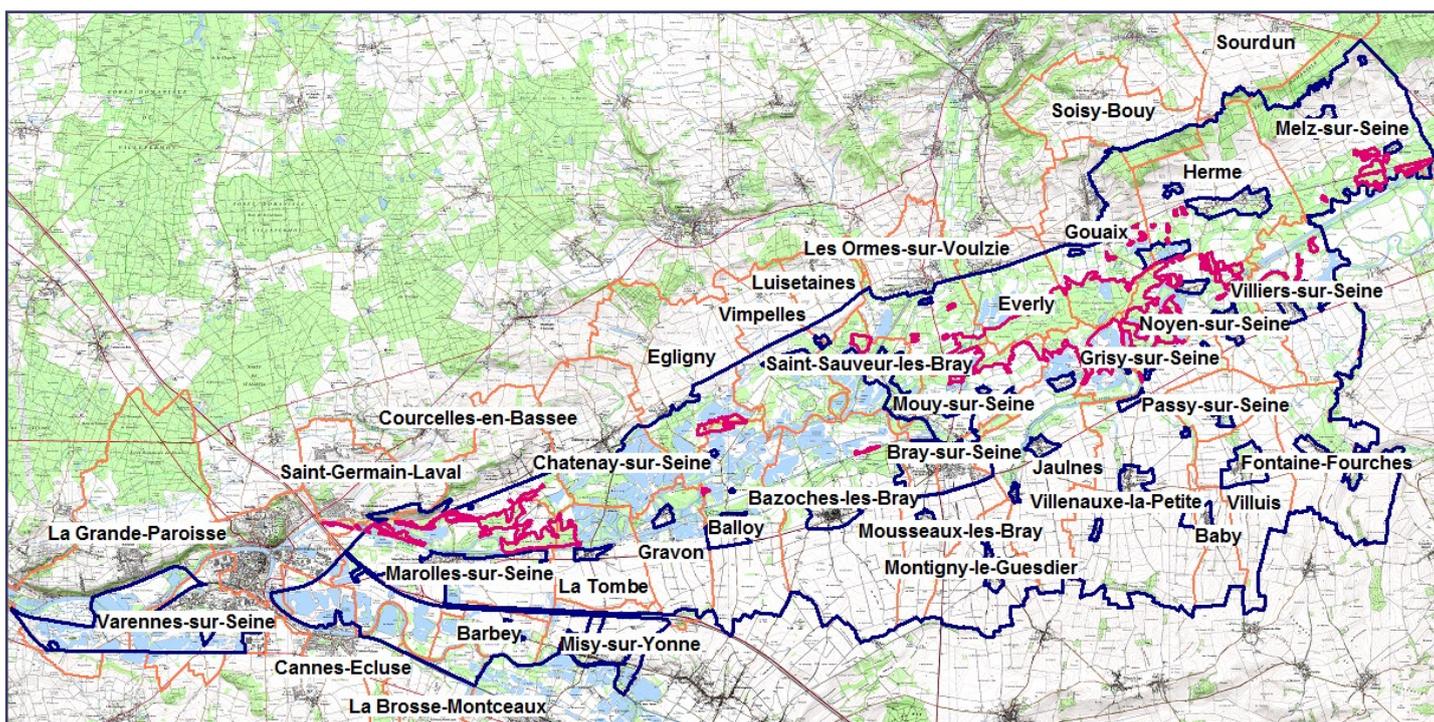
« ZPS » :

- 39 communes concernées
- Surface : 27 643 hectares
- Désignation du site en 2006
- 38 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

« ZSC » :

- 18 communes concernées
- Surface : 1404 hectares
- Désignation du site en 1999
- 10 habitats d'intérêt communautaire
- 16 espèces d'intérêt communautaire

Sites Natura 2000 : ZPS « Bassée et plaines adjacentes » ZSC « La Bassée » Limites communales



Les deux sites Natura 2000 se situent au sud-est de la Seine-et-Marne, à la limite des départements de l'Aube et de l'Yonne.

La Bassée est une vaste **plaine alluviale** de la Seine bordée par un coteau marqué au nord, et par un plateau agricole au sud.

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels qui vise la **préservation d'espèces et de milieux naturels remarquables ou menacés**, dits « d'intérêt communautaire ».

Ainsi il favorise le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels sur l'ensemble de l'espace communautaire tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles.

Lancé en 1992, ce réseau repose sur deux directives européennes :

- « **Oiseaux** » pour la conservation des oiseaux sauvages.

- « **Habitats** » pour la préservation de la flore et de la faune (hors oiseaux) et de leurs habitats.

Chaque état européen propose des

sites et s'engage à en assurer la conservation. L'objectif est d'y **préserver le patrimoine naturel remarquable en lien avec les activités humaines existantes**.

Au niveau français, il y a une forte implication des acteurs locaux dans l'élaboration des **Documents d'Objectifs** (DOCOB). Pour chaque site, un **Comité de pilotage** (COFIL) est désigné par arrêté préfectoral, et doit prendre en compte dans la gestion du site des aspects économiques, sociaux et environnementaux.

De plus, chaque site Natura 2000 bénéficie de financements de la part de l'État, de l'Europe et parfois des collectivités pour la gestion naturelle du site.

- **Comité de pilotage** : organe de concertation, il participe activement à l'élaboration et à la mise à jour du DOCOB. Sur les deux sites, le comité est présidé par la **Communauté de Communes Bassée Montois**, et regroupe les principaux acteurs : administrations, collectivités, associations, gestionnaires, propriétaires...
- **DOCOB** : chaque site Natura 2000 est doté d'un Document d'Objectifs. Ce document de référence, approuvé par le Préfet, définit les **enjeux et objectifs de conservation**, et précise les actions nécessaires à la **préservation des habitats et espèces**. Il est à la fois un document de **diagnostic** et un document **d'orientation** pour la gestion des deux sites.

La Bassée, un territoire, deux sites Natura 2000 :

Le territoire de la Bassée comporte deux sites Natura 2000 :

« La Bassée », en zone spéciale de conservation (ZSC) désignée au titre de la directive « Habitat, faune, flore ».

« Bassée et plaines adjacentes », en zone de protection spéciale (ZPS) désignée au titre de la directive « Oiseaux ».

Ces deux sites étant liés, ils possèdent la même structure animatrice, la communauté de communes Bassée-Montois. Cependant chaque site est géré par un animateur identifié : la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne (FDC77) pour la ZPS et l'Association de gestion de la réserve naturelle de la Bassée (AGRENABA) pour la ZSC.

La Bassée abrite une importante diversité de milieux qui conditionnent la

présence d'une avifaune très riche. On retrouve **3 grands types de milieux pour la ZPS** : milieux ouverts, boisés, et humides qui accueillent de nombreuses espèces nicheuses, hivernantes ou migratrices.

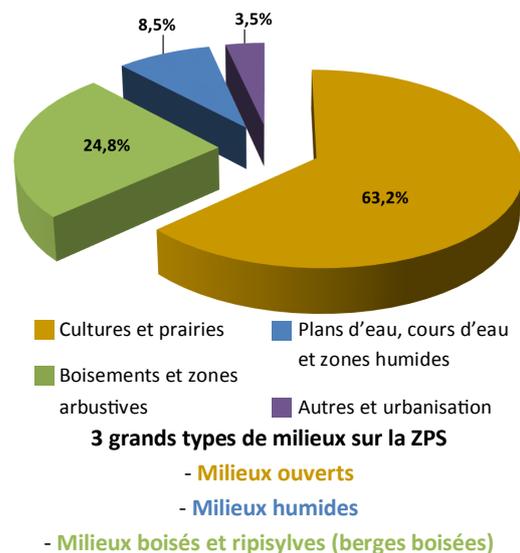
Parmi les **milieux les plus remarquables de la ZSC**, on note : la forêt alluviale, la seule de cette importance en Ile-de-France, et un ensemble de **prairies humides**. On y trouve également un réseau de fossés et de milieux marécageux d'un grand intérêt écologique.

Les **plans d'eau** liés à l'exploitation des granulats alluvionnaires (sables et graviers) possèdent un intérêt ornithologique très important, en particulier ceux qui ont bénéficié d'une remise en état à vocation écologique.

Les **boisements** tels que ceux de la forêt de Sourdun permettent à des espèces

telles que Pics mar et noir, ou encore Autour des Palombes, de se reproduire.

Enfin, les **zones agricoles** adjacentes à la vallée abritent la reproduction des trois espèces de busard (cendré, Saint-Martin et des roseaux) et de l'Œdicnème criard.



ZPS ?

Les **zones de protection spéciale (ZPS)** sont des zones importantes pour la conservation des oiseaux, que ce soit pour leur **reproduction**, leur **alimentation** ou leur **migration**.

Pour assurer la conservation des espèces menacées, la directive « Oiseaux » a défini une liste d'espèces pour lesquelles les États membres sont tenus de constituer des ZPS.

Ces mesures de conservation doivent **maintenir les populations d'oiseaux** concernées, **réduire les pressions** qui s'exercent sur ces derniers.

ZSC ?

Les **zones spéciales de conservation** sont les compléments des ZPS. Elles visent à **préserver les habitats naturels et les espèces de faune et de flore** d'intérêt communautaire (hors oiseaux) qui présentent un fort intérêt.

Dans ces zones sont appliquées des **mesures de conservation** nécessaires au maintien ou au rétablissement d'un état de conservation favorable des habitats naturels et/ou des espèces pour lesquels le site a été désigné.

Sur la ZPS, au sein des 3 grands types de milieux, ce ne sont pas moins de 38 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire qui sont présentes (nicheuses, hivernantes, migratrices) dont 19 espèces qui la fréquentent en période de nidification.

7 espèces à enjeux de conservation forts

- ⇒ **Milieux ouverts** : *Busards Saint-Martin et cendré, Œdicnème criard.*
- ⇒ **Milieux humides** : *Blongios nain, Sterne naine, Busard des roseaux, Râle des genêts.*

Méthodes utilisées : observations directes, points d'écoute, repérage des nids, écoutes nocturnes, « distance sampling » (méthode d'estimation de l'abondance des populations)

Busard cendré

9 couples nicheurs observés en 2014
Envergure : 97 à 115 cm

Le mâle a un plumage gris avec l'extrémité des ailes noire et le dessous de son corps strié de brun-marron tandis que la femelle est brun-marron dessus et plus claire dessous. L'espèce se rencontre sur le site dans la plaine agricole et à proximité des zones humides et se nourrit principalement de micromammifères. Il niche au sol et est donc sensible à la prédation ainsi qu'aux divers travaux de moisson.

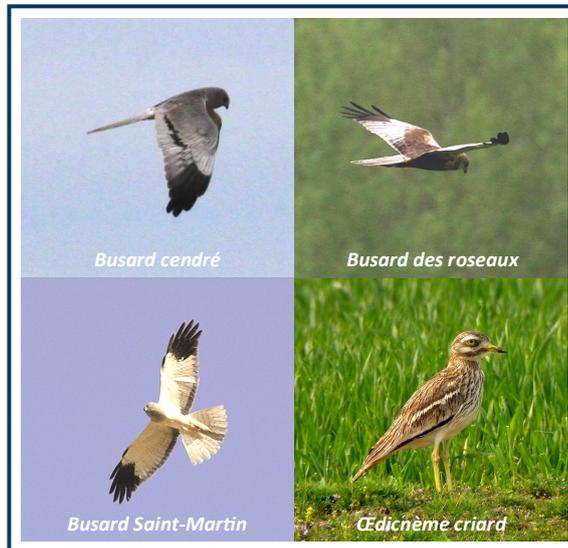
Risques : destruction des nids lors des moissons, disparition des habitats et diminution des proies.

Busard Saint-Martin

20 couples nicheurs observés en 2014
Envergure : 99 à 120 cm

Le mâle a un plumage très clair avec un large croupion blanc et l'extrémité des ailes noire tandis que la femelle a la tête et la nuque marron foncé avec les bouts de plumes clairs. Il se nourrit principalement de petits rongeurs et nidifie à terre dans une végétation herbacée. Sur la Bassée, on l'observe principalement dans les plaines agricoles.

Risques : destruction des nids lors des moissons, disparition des habitats et diminution des proies.



Busard des roseaux

10 individus observés en 2014
Envergure : 110 à 130 cm

C'est un rapace de taille moyenne, quasiment entièrement brun (calotte et gorge beige). Il se nourrit d'amphibiens, reptiles, micromammifères et nidifie principalement dans des roselières. Sur le site, il a été observé dans les champs et les zones humides, notamment dans la réserve naturelle.

Risques : régression des roselières, destruction des nids lors des moissons, disparition des habitats et diminution des proies.

Œdicnème criard

13 couples nicheurs observés en 2014
Envergure : 77 à 85 cm

De couleur brun strié, il a une grosse tête avec des grands yeux et un bec jaune et noir au bout. Il a de longues pattes jaunes adaptées à la marche. Il se nourrit surtout de gros insectes, escargots et limaces. Son nid est une petite cuvette au sol garnie de petits cailloux et de débris végétaux. Sur le site il est observé dans les grandes cultures de la plaine agricole et dans des prairies.

Risques : dérangements humains, disparition des landes et friches sèches, pratique culturale intensive, disparition du pâturage et irrigation des cultures.



Et aussi... , le Blongios nain, la Sterne naine et le Râle des genêts.



Qu'est ce qu'une espèce d'intérêt communautaire ?

C'est une espèce qui nécessite une **protection** et un **suivi particulier** du fait de sa rareté, son endémisme, sa vulnérabilité ou son danger de disparition au niveau européen.

La ZSC : Une mosaïque de milieux naturels à l'origine d'une grande biodiversité

La ZSC présente une mosaïque de milieux naturels d'intérêt communautaire très diversifiée allant des forêts alluviales aux pelouses sèches, en passant par les prairies, les friches ou encore les milieux aquatiques.

Les zones humides côtoient les milieux secs offrant ainsi aux espèces animales une grande diversité de refuges, à l'origine de la présence de 16 espèces animales d'intérêt communautaire.

Des habitats à enjeux de conservation forts



Forêt alluviale

Dernière grande forêt alluviale de la Seine

Les forêts alluviales sont sous l'influence des crues régulières ainsi que des remontées de nappes phréatiques à l'origine d'une forte humidité des sols. Elles ont donc souvent les pieds dans l'eau. Elles possèdent une exubérante végétation, dont la rapide croissance et l'abondance de lianes et d'arbres de tous âges, participent à leur conférer un aspect sauvage.

Risques : Assèchement par drainage, autres destructions du milieu.

Pelouse sèche

Situées sur des buttes de sables, les pelouses sèches présentent une végétation rase se développant sur des sols secs. Ici les orchidées poussent en nombre. Ces milieux naturels d'intérêt communautaire sont aujourd'hui restreints à de très faibles surfaces (environ 2 ha).

Risque : embroussaillage



Forêt alluviale



Prairie humide



Pelouse sèche

Prairie humide

Des vestiges d'un passé pas si lointain

Ce sont ces milieux naturels qui recèlent la plus grande biodiversité que ce soit d'un point vu floristique ou faunistique. Ainsi on trouve 7 espèces animales d'intérêt communautaire dépendantes de ce milieu naturel. Autrefois les prairies humides de la Bassée recouvraient de vastes territoires et faisaient la fierté des habitants car elles produisaient des foins d'excellente qualité. Régulièrement inondées, elles bénéficient d'un apport en alluvions à l'origine d'une flore particulière et diversifiée. Aujourd'hui il ne reste plus que 3 ha.

Risques : Assèchement, drainage, conversion en culture, développement des ligneux.



Orchis pyramidal
(*Anacamptis pyramidalis*)

Au niveau des habitats forestiers (d'intérêt patrimonial), un **suivi** est réalisé pour **évaluer leur état de conservation** : relevés de végétation, repérage des arbres morts, identification des perturbations...



Qu'est ce qu'un habitat naturel d'intérêt communautaire ?

C'est un habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il peut être considéré comme **menacé de disparition** ou ayant une **aire de répartition naturelle réduite**.

LA CHARTE NATURA 2000

Outil d'adhésion au document d'objectifs

- ⇒ Signée pour une durée de **5 ans**.
- ⇒ Constituée d'une liste d'engagements simples correspondant à des **bonnes pratiques** environnementales et de **recommandations** destinées à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation.
- ◆ **Avantage : exonération** partielle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties concernées.

LES CONTRATS NATURA 2000

Ils définissent les **actions** pouvant être mise en œuvre conformément aux **mesures de gestion** présentes dans le DOCOB et selon le type de milieu.

- ⇒ Signée pour une durée de **5 ans**.
- ⇒ Ils comportent un **ensemble d'engagements et un cahier des charges** donnant les modalités des travaux à effectuer.
- ◆ **Avantages : contrepartie financière** et **exonération** partielle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties concernées.



MAEc « Natura 2000 » (Mesures Agro Environnementales climatiques)

Les MAEc sont une incitation pour les agriculteurs exploitant des parcelles sur les territoires des 2 sites, à recourir ou à maintenir des pratiques **favorables à la biodiversité** ou à la **préservation de l'environnement**.

- ⇒ **Principales mesures pressenties sur le site Natura 2000 ZPS :**
 - ◆ Création et entretien d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique.
 - ◆ Gestion extensive d'un couvert herbacé sans fertilisation et retard de fauche au 31 juillet.
- ⇒ **Objectif :** Maintenir et améliorer les capacités d'accueil des espaces agricoles cultivés pour l'avifaune.
- ⇒ **Durée :** 5 ans.

- ⇒ **Principales mesures sur le site Natura 2000 ZSC :**
 - ◆ Gestion pastorale et maintien des milieux ouverts.
 - ◆ Ouverture d'un milieu en déprise agricole et gestion pastorale.
- ⇒ **Objectif :** Maintenir voire améliorer la qualité des milieux ouverts.
- ⇒ **Durée :** 5 ans.



Un exemple de contrat Natura 2000 réalisé en 2014 sur la ZPS :

Élimination des ligneux et maintien des milieux ouverts

Anciens bassins de décantation des eaux de lavage des betteraves
Ancienne sucrerie et **clairières de la forêt alluviale** à Mouy-sur-Seine



↳ Ce chantier vise à **favoriser le développement des roselières** actuellement menacées par l'envahissement des ligneux (arbres et arbustes).

➔ **Espèces visées pouvant bénéficier des travaux de restauration effectués :**

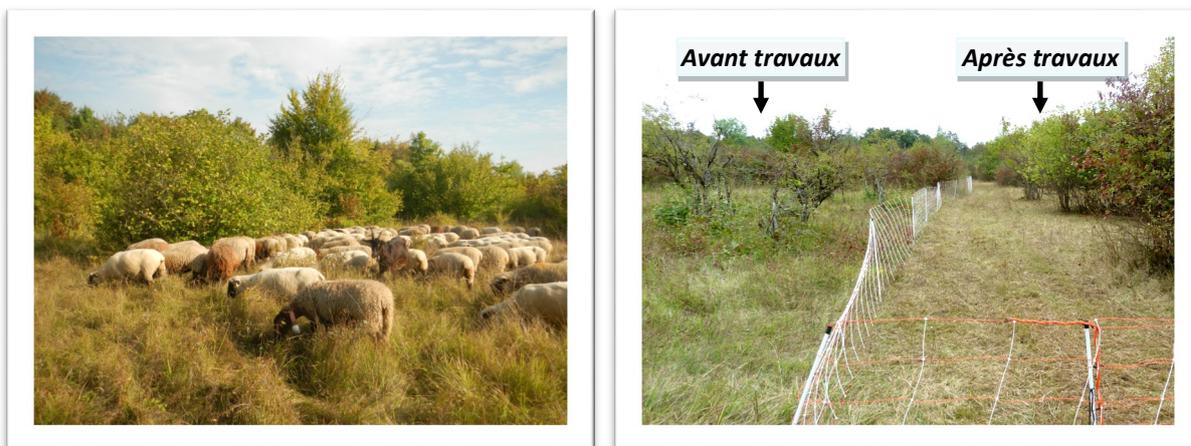
Busard des roseaux, Gorgebleue à miroir, Butor étoilé, Hibou des marais, Râle des genêts.

Et aussi : élimination des ligneux et maintien des milieux ouverts sur le Marais de Chassefoin (*Les Ormes sur Voulzie*).

Un exemple de contrat Natura 2000 réalisé en 2014 sur la ZSC :

Maintien des milieux ouverts par pâturage ovins

Parcelles de propriétaires **privés** ou **publics**



↳ Ce type de contrat vise à **empêcher le développement des ligneux** grâce à l'action des animaux.

➔ **Milieux naturels visés :**

Pelouse sèche à Gouaix et prairie à Noyen-sur-Seine

Et aussi : Ouverture de milieu par élimination mécanique et manuelle et restauration d'un hectare de pelouse à Gouaix.

Pour en savoir plus :

www.seine-et-marne.n2000.fr

Contacts :

Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne (FDC77)

Jean-Denis Bergemer, *animateur de la ZPS*

Courriel : jd.bergemer@fdc77.fr

Tél : 06 73 01 38 59

Association de gestion de la réserve naturelle de la Bassée (AGRENABA)

Violaine Meslier, *animatrice de la ZSC*

Courriel : violaine.meslier@espaces-naturels.fr

Tél : 01 64 00 06 23

